

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la
transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors
bâtiments scolaires)

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 4 octobre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n°12-2023 s'est réunie à Castelmont, le 4 octobre 2023, de 18h30 à 19h37, dans la composition suivante :

Soraya AIT-SI-SELMi, PSIG
Patrizia CLIVAZ LUCHEZ, PSIG, Présidente de la commission
Angelo GIRONI, PLR
Florent HEROGUEL, VER
Sylvie KRATTINGER BOUDJELTA, LCVL, rapportrice de la commission
Philippe MAROLF, PLR
Dimitri Armand TEUGUEKA NANFA, VER

La Municipalité est représentée par M. Maurizio Mattia et accompagnée de Monsieur Vincent Joliat, Chef du service "Domaines et Bâtiments ».

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Présidente tient en premier lieu à remercier la Municipalité pour la qualité des documents communiqués à la commission.

M. le Municipal Maurizio Mattia rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Les ampoules à économie d'énergie et les tubes néons ne sont plus autorisés à la vente depuis août de cette année. Cela oblige notre Municipalité à trouver des solutions pour l'éclairage des bâtiments communaux et des bâtiments scolaires. Ces changements font l'objet de ce préavis et d'un autre préavis pour l'ASIGOS.

Les luminaires sont conçus pour des tubes qui éclairent à 360 degrés et ces systèmes ne fonctionnent plus avec des LEDs. Les variateurs ne fonctionnent pas toujours avec les nouveaux système LEDs. Tout dépend du type de luminaire.

La Municipalité a mandaté un expert, un bureau d'ingénieur, pour examiner les différentes situations et nous proposer des solutions.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

La Municipalité a pour objectif d'avoir un éclairage plus qualitatif ; notamment par un meilleur choix des lumières chaudes et froides dans le but de disposer de locaux avec un éclairage plus approprié. L'objectif est d'avoir le bon éclairage au bon endroit. Le montant de Fr. 401'000.- peut paraître une somme importante. Pour autant, ce préavis comprend le montant pour les études, le changement par du LED et le changement des luminaires dans certains cas. Cette mesure permettra de faire des économies d'énergie qui représentent environ Fr. 20'000. – par année. On peut estimer qu'après environ 20 ans, nous aurons un retour sur investissement. Il faut aussi tenir compte que les LEDs durent plus longtemps.

À la suite de cette présentation, les questions suivantes sont posées par les commissaires dans le cadre d'un tour de table :

Est-ce qu'il était nécessaire de mandater une entreprise de spécialistes pour réaliser ce travail d'analyse ? Est-ce qu'il aurait été possible de réaliser un appel d'offres à trois entreprises sans passer par un tel mandat pour éviter les Fr. 42'000. – d'honoraires ? Au vu de ce montant, des entreprises professionnels n'auraient-elles pas pu réaliser cette démarche ?

Nous avons commencé la démarche en travaillant avec une entreprise (nom porté à la connaissance de la commission) qui dispose d'un service dédié à cette activité. Nous nous sommes rendu compte rapidement que la démarche était commerciale. Cette entreprise nous proposait de tout changer et d'acquérir du neuf.

Cette proposition ne répondant pas à nos attentes, nous avons fait appel à un spécialiste, ingénieur dans le but d'économiser de l'argent et du temps. L'objectif, étudier au cas par cas les différents systèmes d'éclairages. Finalement, par rapport à l'offre initiale, ce préavis présente un coût inférieur en termes de coût et de durabilité.

Est-ce que les sources lumineuses pourraient être changées par le service communal ?

Nous n'avons pas de professionnel formé pour intervenir sur les installations électriques de courant fort. La première intervention de masse sur l'installation ne peut être réalisée par nos équipes. L'intervention se fera bâtiment par bâtiment. Par la suite, les concierges entretiendront les équipements.

Est-ce que la mandataire a demandé à différents fournisseurs des offres ? Et si oui, est-ce qu'on a un comparatif des prix entre les différents produits ?

Ici, c'est un préavis avec un budget. Par la suite, il y aura un appel d'offres. Plusieurs entités seront amenées à répondre à celui-ci.

Est-ce que lorsqu'il y a des encastrés vous avez trouvé des solutions pour éviter qu'il y ait un espace résiduel et que la poussière s'y infiltre ?

Oui, nous avons trouvé des solutions techniques par rapport aux luminaires encastrés.

Certaines personnes peuvent se plaindre de maux de tête liés aux LEDs, est-ce que vous avez déjà été confrontés à cette situation ?

Les LEDs à lumière bleue sont susceptibles de provoquer des maux de tête ; ce n'est pas le cas des modèles présentés.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

Est-ce qu'au niveau des critères de l'appel d'offres, vous allez mettre un élément en lien avec la durabilité ? De quelle manière allez-vous procéder pour favoriser l'usage de composants locaux ?

Nous disposons d'une Charte qui figurera dans les annexes de l'appel d'offres pour que cela soit le plus durable possible. Une des conditions est d'avoir le moins d'impact environnemental.

Comment s'explique le montant de Fr. 401'000.- alors que nous nous situons au niveau d'une estimation budgétaire et que les offres ne sont pas entrées ?

La construction structurée du prix de Fr. 401'000. – correspond à l'estimation réalisée lors de l'étude.

Quels sont les différents endroits concernés par ce projet d'éclairage ?

Partout : administration, colonie de vacances, grande salle, etc.. Excepté la voirie, le centre de loisirs et la buvette fleur de lys car celle-ci vient d'être construite avec la nouvelle technologie.

Ces mesures permettent des économies d'énergie. Toutefois, pour la fabrication des LEDs cela demande aussi beaucoup d'énergie. La comparaison de ces deux aspects a-t-elle été considérée ?

Par rapport à l'énergie grise des ampoules LED ; le besoin en énergie est plus important à la production et il nécessite l'usage de matériaux rares ; cependant la durée de vie compense le surplus d'énergie nécessaire.

Les LEDs c'est très lumineux. Cette luminosité trop forte la nuit peut impacter la biodiversité ainsi que le cycle biologique normal du sommeil. Est-ce que ces éléments ont été pris en compte ?

Dans ce préavis, nous parlons plus de l'intérieur du bâtiment. Ici, nous remplaçons 1 pour 1 ou nous essayons de diminuer le nombre de luminaires.

Nous sommes sur une technologie LED qui a pris en compte la problématique de la lumière bleue et qui a évolué. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'autres solutions que d'acheter cette technologie. La vente des anciennes technologies s'est arrêtée en août de cette année. Cette réglementation vient avec plusieurs années d'essais erreurs avec le LED. Même si certaines réserves peuvent être conservées.

Est-ce qu'il y a possibilité de varier la luminosité ?

Nous avons pris le pari de ne pas varier si cela ne l'était pas. En revanche, les éclairages proposés sont calibrés par rapport aux besoins des espaces.

Nous allons aussi corriger les températures de lumière dans les différents bâtiments. Nous avons dans des bâtiments des lumières trop froides et nous allons faire le nécessaire pour fournir la bonne température en termes de luminosité.

Vous indiquez une possibilité de 30% de subvention, est-ce que nous allons réellement économiser Fr. 120'000.- ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

Nous allons économiser 30% de Fr. 401'000.- ; pour autant que nous les obtenions. C'est pourquoi, dans le préavis, nous mettons le montant qui sera décaissé. Il faut voir ensuite ce que nous toucherons en fonction du projet.

Il n'y a pas de pourcentage divers et imprévus excepté une réserve en page 14 !

Nous sommes assez sûr de ce que nous sommes sur le point de réaliser. Il existe un risque sur la volatilité des prix des matériaux et fournitures.

Quel sera approximativement le temps investi par le service des domaines pour mettre en œuvre ce projet ?

Il a fallu beaucoup d'heures pour les visites. Il faudra former les utilisateurs des bâtiments. Il faudra aussi accompagner ces différentes phases. Ce travail est conséquent, mais absorbable. Nous l'avons planifié.

Qu'en est-il du temple de St Etienne ? Est-ce qu'ils payeront aussi leur part ?

La paroisse de St-Etienne est au bénéfice d'un DDP. Pour la partie liée à la paroisse, c'est la paroisse qui gère l'éclairage. L'autre partie qui n'est pas dans le DDP et qui est sous l'exploitation de la Ville est prise en charge par ce préavis.

Qui prendra la décision d'éclairer ou non le temple de Broye et qui prendra en charge les frais ?

Financièrement c'est la Ville et, ensuite, il y a une répartition entre les communes. Il y a une question de savoir si nous continuer d'éclairer l'extérieur. L'hiver passé nous avons coupé l'ensemble de l'éclairage.

Par rapport au personnel du service, est-ce que vous avez un timbrage pour savoir qui travaille pour chaque projet ?

Nous avons un timbrage général. Il n'y a pas de timeshiting sur ce qui est fait. En revanche, il y a une planification. Il faut aussi tenir compte que ces sources lumineuses ont une durée de vie plus importante et donc il devrait y avoir moins d'interventions.

Toutes les communes ont certainement la même question au même moment. Est-ce qu'il y a des possibilités de mutualiser les efforts entre les communes ? Est-ce que vous échangez entre vos collègues ?

Si nous avons des questions auxquelles nous n'arrivons pas répondre avec nos ressources, nous allons chercher de l'information auprès d'autres fournisseurs. Si nous avons toutes les réponses dans ce cas ce serait une perte de temps. Là, nous devons regarder bâtiment par bâtiment et luminaire par luminaire, l'analyse est propre à notre commune.

Un des commissaires recommande de discuter avec d'autres communes pour partager sur les bonnes idées.

Nous avons des contacts réguliers avec les communes voisines avec le SDOL, par exemple. Dans ce cas-ci, nous ne l'avons pas fait.

Présenter les économies en termes financier fait partie de nos habitudes. Est-ce qu'il serait possible de faire de même en termes d'impact CO2 ? Est-ce qu'il serait possible d'identifier combien de CO2 nous avons gagné avec ce préavis ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

Avec un calcul rapide, nous émettons 100g de CO₂ par kWh ; ce qui nous permettrait de gagner 5 tonnes de CO₂ par an. L'isolation des bâtiments représente 23 milles tonnes de CO₂. Cette comparaison permet de considérer que la mesure prise par rapport au changement d'éclairage, nous permet de faire peu d'économies par rapport à ce qui pourrait être réalisé au niveau de l'isolation des bâtiments.

Pour faire un calcul précis, il faudrait connaître la différence de CO₂ pour la fabrication des luminaires. Il est vrai que le calcul aurait été simple à faire. La question est surtout de savoir où on s'arrête et si on tient compte de l'énergie grise.

Nous sommes amenés à prendre des décisions à partir de l'impact financier et à partir aussi des questions de durabilité. Il serait intéressant de développer des compétences dans ce domaine. Nous pourrions ainsi valoriser ce qui est fait par rapport au bilan carbone.

C'était une bonne stratégie d'avoir fait appel à cette société qui propose des mesures proportionnées. Toutefois, le fait de tout changer et notamment des installations qui ne sont pas très vieilles est réellement dommage. Est-ce qu'il serait envisageable d'échelonner les travaux ? Si on change des lampes récentes, on peut regretter l'énergie utilisée pour leur confection ainsi que l'usage des métaux. De plus, la filière de recyclage des lampes fluo est peu efficace. Du coup, on est-ce qu'il est envisageable de faire preuve de sobriété ?

Dans l'idéal, ce serait d'attendre la fin de vie d'un luminaire. Dans la réalité, il sera plus économique de changer l'ensemble de l'éclairage bâtiment par bâtiment.

En ce qui concerne l'ASIGOS, la Municipalité confirme que le second préavis a été établi sur la même base.

Au niveau du marché public, à quel point est-il possible d'être protectionniste et de faire appel à une société vaudoise ?

Bien que nous préférions travailler avec des entreprises locales, nous sommes soumis au marché public. Nous dépendons aussi de la disponibilité des entreprises.

Est-ce qu'il y a des critères relatifs aux entreprises qui ont un label vert ou un label éthique ?

Pour les petites et moyennes entreprises, le label est devenu compliqué. Il y a des grosses entreprises qui ont un staff qui font uniquement cela.

Les entreprises vaudoises se plaignent de se faire assommer par le système des labels. Ces labels leurs coûtent cher. Certains PME n'arrivent pas répondre à certains appels d'offres. Ils sont locaux et n'arrivent, en revanche, pas à remplir tous les critères.

Un commissaire amène le constat que beaucoup de grosses entreprises fournissent le matériel et les plus petites entreprises sont amenées à fournir des prestations de service.

Il y a différentes manières de déterminer le critère sur le prix. Est-ce que vous choisissez le critère qui amène le moins d'influence sur le prix ?

Nous essayons de choisir le critère linéaire avec une pondération basse en étant dans la norme.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Madame la Présidente remercie Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

3. Délibérations et amendements

Ce préavis arrive à point nommé après le changement de législation relatif aux sources lumineuses. Depuis août 2023, les anciens équipements ne sont plus en vente. Le service des domaines va pouvoir s'appuyer encore quelques temps sur son stock. Ce préavis doit lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour investir dans ces nouvelles sources lumineuses qui sont les LEDs.

Bien que technique, ce préavis est clair et précis. Il nous a été bien expliqué. Il permet à des non professionnels d'entrer dans le sujet.

L'inventaire systématique a été apprécié. Tout comme, le choix de ne changer que ce qui est indispensable, les ampoules et aussi certaines installations lorsque c'est nécessaire.

La commission relève que le confort des collaborateurs a été pris en compte dans le sens de la diffusion de la luminosité et le choix de la température de la lumière.

La commission est aussi satisfaite de la manière dont sont établis les critères de l'appel d'offres pour mettre en avant le critère de durabilité.

Le fait d'avoir mandaté une entreprise qui pourrait paraître comme un coût inutile semble être intéressant. Cette décision amène à avoir un avis objectif sur ce projet plutôt que commercial.

Au niveau des suggestions, les commissaires recommandent de faire le choix de la sobriété lors du changement des sources lumineuses.

Elle encourage aussi la Municipalité à calculer, dans les futurs préavis, le nombre de tonnes de CO2 économisé.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 12-2023
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°

Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Sollicitant un crédit de CHF 401'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires)

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 401'000.-- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments de la Ville de Prilly (hors bâtiments scolaires);
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ; V i l l e d e P r i l l y Préavis N° 12-2023 au Conseil communal Page : 17/17
4. d'amortir ces dépenses sur une durée de 5 ans par le débit du 3312.000-3510 ;
5. de prendre note que la charge d'intérêts pour la première année sera d'environ CHF 5'300.-

Au nom de la commission :

Madame Patrizia Clivaz Luchez, Présidente

Madame Sylvie Krattinger, Rapportrice